



## DESTINATION LOIRE EN BERRY®

### FICHE DE POSTE

<b>Emploi</b>	<b>DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE</b> Établissement Public Industriel et Commercial
<b>Durée du contrat</b>	3 ans (renouvelable)
<b>Recrutement</b>	Par contrat de droit public ou par détachement (fonctionnaire de catégorie A) En conformité avec l'article R.133-12 du code du tourisme
<b>Employeur</b>	Office de tourisme-EPIC Loire en Berry
<b>Coordonnées et domiciliation du poste</b>	La Tuilerie 27, rue du lieutenant Petit 18150 La Guerche sur l'Aubois
<b>Famille de métier</b>	Pilotage / direction générale
<b>Contexte du poste</b>	<p>En juillet 2019, l'ensemble des communautés de communes du Pays Loire Val d'Aubois (Région Centre-Val de Loire) a décidé de transférer la compétence à la carte « Promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme » au syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois. Cet établissement public local est notamment spécialisé dans le développement et l'aménagement durables du territoire ainsi qu'en matière de planification spatiale. Il dispose du label national Pays d'art et d'histoire depuis 2010.</p> <p>Le Pays Loire Val d'Aubois rassemble 25 200 habitants (1 080 km<sup>2</sup>, 49 communes) dans le sud et l'est du Cher. En novembre 2022, le syndicat mixte a décidé la création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire afin de promouvoir la destination Loire en Berry. Il a créé dans ce cadre un Etablissement Public Industriel et Commercial pour porter juridiquement l'OTI.</p>
<b>Cadrement statutaire du poste</b>	<p><u>Missions de l'Office de tourisme</u> L'office de tourisme est chargé des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'accueil et l'information du public sur le territoire, le cas échéant à travers des points d'accueil à créer.</li><li>- La promotion touristique de la destination par tous supports idoines (dépliants, site Internet, salons, etc.).</li><li>- La gestion de la taxe de séjour : perception et recouvrement.</li><li>- La commercialisation de produits touristiques relatifs au territoire, dans le cadre de l'article L.211-1 du Code de tourisme.</li><li>- La cohésion en matière d'aménagement et de développement touristique du territoire, conformément à l'article L.133-9 du Code du Tourisme.</li></ul> <p><u>Attributions du directeur</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Il est le représentant légal de l'EPIC. Après autorisation du Comité de Direction, il intente au nom de l'Office de Tourisme les actions en justice et défend l'EPIC dans les actions intentées contre lui. Les transactions sont conclues dans les mêmes conditions ;</li><li>- Il peut, sans autorisation préalable du Comité de Direction, faire tous les actes conservatoires des droits de l'EPIC ;</li><li>- Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Comité de Direction ;</li><li>- Il exerce la direction de l'ensemble des services, à l'exception du comptable public, et, à ce titre, recrute, anime et licencie, avec l'agrément préalable du Président, le personnel dans la limite des emplois prévus au budget ;</li><li>- Il est l'ordonnateur de l'EPIC et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses. Il prépare le budget voté par le Comité de Direction ;</li><li>- Il passe, en exécution des décisions du Comité de Direction, tous les actes, contrats et marchés ;</li><li>- Il prend les décisions pour lesquelles il a reçu délégation en vertu des dispositions du « c. » de l'article L.2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.</li><li>- Il informe régulièrement le Comité de Direction sur les actions en cours et sur la tenue des comptes.</li><li>- Il établit, chaque année, un rapport sur l'activité de l'Office du Tourisme qui est soumis au Comité de Direction par le Président, puis au Comité Syndical du Syndicat Mixte.</li><li>- Il peut, sous sa responsabilité et sa surveillance, déléguer sa signature à un ou plusieurs chefs de service.</li><li>- Il travaille en coordination avec la direction et les services du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois.</li></ul>



## DESTINATION LOIRE EN BERRY®

### FICHE DE POSTE

#### Finalité

La direction de l'office de tourisme est chargée de coordonner la politique de promotion touristique du territoire. Elle gère au quotidien le budget, l'organisation et l'équipe de l'office de tourisme dont elle est responsable, dans l'objectif de faire rayonner les attraits touristiques de la destination.

La direction de l'office de tourisme met en œuvre des moyens pour informer les visiteurs et les touristes des richesses du territoire dans une logique de mise en marché des ressources locales par le biais de services publics industriels et commerciaux.

Salariée du secteur public, la direction de l'office de tourisme partage son temps entre son bureau et les rencontres avec les élus locaux, les acteurs du tourisme local, les hôteliers ou les responsables d'associations culturelles ou de loisirs.

#### Savoir-faire

- Définir des actions de promotion du territoire
- Analyser l'offre touristique
- Apporter un appui technique à des partenaires institutionnels
- Organiser un projet de promotion touristique
- Réaliser une étude de faisabilité
- Coordonner une équipe d'intervenants
- Collecter des informations sur l'offre touristique locale et présenter les nouveautés
- Élaborer un budget prévisionnel
- Déterminer des mesures correctives
- Réaliser un bilan des actions de promotion touristique
- Identifier des axes d'évolution ou d'optimisation (en matière de taxe de séjour par exemple)
- Actualiser la documentation professionnelle et réglementaire
- Réaliser un appel d'offre
- Coordonner des actions de promotion du patrimoine architectural et artistique, gastronomique, industriel et naturel
- Définir ou participer à la définition de la politique touristique d'un territoire
- Analyser les données d'activité de la structure, du service et identifier des axes d'évolution
- Organiser une manifestation événementielle
- Concevoir des supports d'information et de communication
- Organiser la diffusion de supports de communication
- Coordonner l'activité d'une équipe

#### Savoir

- Marketing / Mercatique
- Comptabilité publique
- Techniques de communication
- Circuits de commercialisation des produits touristiques
- Veille informationnelle
- Techniques commerciales
- Gestion de projet
- Normes rédactionnelles

#### Déontologie

La direction de l'office de tourisme agit en conformité avec les dispositions de l'article 2-8 du décret du 15 février 1988. Elle se voit ainsi imposée les obligations déontologiques prévues aux articles L.121-1 à L.121-3, au chapitre III du titre II du livre Ier et aux articles L.124-4, L.124-5, L.124-7 à L.124-23 et L.124-26 du code général de la fonction publique et aux manquements sanctionnés par les articles 432-12 et 432-13 du code pénal.

Organisation : relations avec les élus, coordination des actions de promotion et des ressources humaines de l'office de tourisme, etc. Être méthodique pour jongler avec toutes ces activités.

Gestion : savoir diriger une équipe et régler les problèmes administratifs est indispensable quand on engage des fonds publics.

Curiosité : une bonne direction d'office de tourisme doit connaître comme sa poche tous les recoins et les particularités du territoire qu'elle doit promouvoir.

Mobilité et disponibilité : la réactivité de la direction est garante d'une relation de qualité avec les élus et les partenaires de l'office de tourisme. Le permis B est exigé pour ce poste.

#### **Profil, missions, activités et objectifs sous-tendus par le poste**

#### **Qualités requises pour le poste**



## DESTINATION LOIRE EN BERRY®

### FICHE DE POSTE

<b>Formations et diplôme</b>	Niveau <u>Bac +3 à Bac +5</u> Formations orientées sur le tourisme, le développement du territoire et/ou le commerce Une première expérience sur un poste similaire est souhaitée s'agissant d'un OTI à développer et d'une destination à lancer.
<b>Conditions et temps de travail</b>	L'agent bénéficiera d'un bureau attitré, d'un téléphone et d'un ordinateur avec sa suite de logiciels. Il pourra utiliser, pour ses déplacements professionnels, une voiture de service ainsi qu'un fourgon floqué aux couleurs de la destination. Des sujétions sont à prévoir comme participer à des réunions, des manifestations ou des rencontres organisées à des horaires atypiques sur et en dehors du territoire. L'agent aura un temps de travail de 35 heures hebdomadaires (temps complet, 1607 heures/an).
<b>Position du directeur</b>	La direction de l'office de tourisme sera placée sous l'autorité du président de l'EPIC. Elle évoluera également dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois. Le document prévoit en particulier divers soutiens techniques à la direction (secrétariat-comptabilité, communication et information touristique).
<b>Rémunération et avantages</b>	La directrice ou le directeur de l'office de tourisme occupe un poste de cadre. Il s'agit donc d'un poste à responsabilité dans le cadre duquel la directrice ou le directeur travaille en autonomie et dispose d'un pouvoir de décision. Par conséquent, l'agent sera rémunéré de manière forfaitaire, selon sa qualification et son expérience professionnelle.
<b>Calendrier</b>	- Date limite de dépôt de candidature : 26 mai 2023 avant 12h00 - Date de prise de fonction : 03 juillet 2023
<b>Présentation de la candidature</b>	Adresser une lettre de motivation accompagnée d'un CV à l'attention de monsieur le président de l'Office de tourisme Loire en Berry : - par voie postale à l'adresse indiquée plus haut - par courriel à l'adresse de messagerie suivante : <a href="mailto:direction@paysloirevaldaubois.fr">direction@paysloirevaldaubois.fr</a>
<b>Renseignement et personne habilitée</b>	Pour tout renseignement : - de vive voix, appeler le 02 48 74 74 61 (numéro direct) ; - par écrit, écrire à : <a href="mailto:direction@paysloirevaldaubois.fr">direction@paysloirevaldaubois.fr</a>